COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine
Direction du Patrimoine Culturel
Monsieur Thierry WAUTERS
Directeur
Mont des Arts, 10-13
B - 1000 BRUXELLES

V/Réf. : 2264-0119 *(cor. :ichèle HERLA)*
N/Réf. : GM/ **SBK20345_680_PROT _Deschanel _20_FE**
Annexe : /

Bruxelles, le 27/10/2021

Objet : SCHAERBEEK. Avenue Paul Deschanel 20. Clôture d'enquête visant à classer la totalité du bien comme monument.

Avis de la CRMS

Monsieur le Directeur,

Conformément aux dispositions de l'article 225 § 2 du CoBAT et en réponse à votre courrier du 23/08/2021, reçu le 08/10/2021, la CRMS, en sa séance du 20/10/2021, a examiné les documents résultant de l'enquête préalable au classement éventuel de l'objet cité sous rubrique et a émis un avis favorable sur la proposition de classement.

Photo extr. du dossier de demande

Située à proximité du parc Josaphat et de la place Meiser, la maison se dresse aux abords d'une longue et large artère arborée, l'avenue Paul Deschanel. Résidentielle, l'avenue est bâtie pour une large part entre 1922 et 1939, de maisons et d'immeubles à appartements souvent de style ou d'inspiration Art Déco formant des enfilades particulièrement cohérentes d'un point de vue architectural, comme celle constituée par les n^{os} 18 à 26, au sein de laquelle se démarque la maison bourgeoise sise au n° 20. La façade de cet immeuble se distingue de cet ensemble urbanistique pour sa composition particulièrement originale, mais aussi pour le soin très particulier accordé aux détails décoratifs tels que la grille de la porte d'entrée qui est d'un grand raffinement.

La maison, en parfait état de conservation, est un témoin remarquable et particulièrement représentatif du style Art Déco à Bruxelles, tel que décliné par l'architecte E. Vanlerberghe. Elle présente un intérêt intrinsèque sur le plan de sa typologie – intégralement préservée ce qui est rare – qui en fait ainsi un témoin remarquable de l'habitat ou du mode de vie bourgeois à Bruxelles durant l'Entre-Deux-Guerres. L'intérieur, cossu et raffiné, se caractérise par la qualité et la finesse de la mise en œuvre des matériaux, soit dans le plus pur esprit du style Art Déco (le hall d'entrée, la cage d'escalier sont à ce tire particulièrement remarquables), soit dans un style plus traditionnel (les pièces de réception au bel étage), créant pour chacun de ces espaces un confort et une ambiance

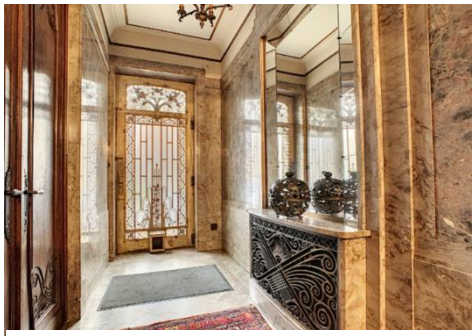
Photo extr. du dossier de demande

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
BRUXELLES URBANISME ET PATRIMOINE
Arcadia (3e étage) – Mont des Arts, 10-13 – 1000 Bruxelles
www.crms.irisnet.be – crms@urban.brussels – 02/432.85.00

KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN
BRUSSEL STEDENBOUW EN ERFGOED
Arcadia (3de verdieping) – Kunstberg 10-13– 1000 Brussel
www.kcml.irisnet.be – kcml@urban.brussels – 02/432.85.00

particulière. La maison reflète ainsi clairement les ambitions sociales de son commanditaire, un dénommé Homem de Macebo, qui s'expriment surtout dans les espaces de circulation et de réception auxquels une attention toute particulière a été portée.

Par son arrêté du 06/05/2021, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a entamé la procédure de classement comme monument de la totalité de cette maison. Ni le Collège des Bourgmestre et Échevins de la Commune de Schaerbeek, ni les propriétaires du bien n'ont formulé de remarques sur la mesure de protection proposée.

La CRMS reconnaît pleinement l'intérêt patrimonial de la maison et émet dès lors un avis favorable sur le classement comme monument de la totalité du bien. Elle demande de bien vouloir proposer au Gouvernement de faire sanctionner cette proposition par un arrêté de classement définitif. Elle préconise par ailleurs de préciser dans la description annexée à l'arrêté définitif les éléments sans intérêt patrimonial résultant de modifications ultérieures, notamment certains châssis en façade arrière (rez-de-chaussée, 2e étage).

La CRMS suggère enfin d'organiser une visite des deux autres maisons conçues par l'architecte, E. Vanlerberghe qui sont dans l'avenue Paul Deschanel (n°s 24 et 58) afin de pouvoir en évaluer également l'intérêt patrimonial. Elle se tient à la disposition de la DPC pour y participer.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

G. MEYFROOTS
Secrétaire-adjointe

C. FRISQUE
Président

c.c. à : mherla@urban.brussels; hlelievre@urban.brussels ; lleirens@urban.brussels ; cvandersmissen@urban.brussels ; mbadard@urban.brussels ; crms@urban.brussels ; sthielen@gov.brussels ; wstevens@gov.brussels